

ANALYSE SCIENTIFIQUE — PROGRAMME DE SOCIÉTÉ

L'Économie de l'Être face au Projet de Société Wadagni-Talata : une analyse scientifique

Par **Martial Kpochan** — Président de l'Institut de l'Être, pour le Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique de l'Institut de l'Être a examiné le programme de société Wadagni-Talata 2026-2033 à l'aune des dix principes de l'Économie de l'Être. Voici ses conclusions, sans parti pris, dans le seul respect de la rigueur intellectuelle.

Préambule méthodologique : la science avant la passion

Le Conseil Scientifique de l'Institut de l'Être a pour vocation d'analyser les faits, les idées et les programmes à l'aune des dix principes de l'Économie de l'Être. Cette démarche exige une rigueur intellectuelle que nous entendons préserver en toutes circonstances. Nous ne nous prononçons pas sur des hommes, sur des partis, ni sur les polémiques — justifiées ou non — qui agitent la scène politique.

Nous nous penchons sur un projet. C'est le projet qui parle. C'est le projet que nous analysons. La démarche scientifique est sans appel : si un programme de gouvernement est structurellement compatible avec les fondements de l'Économie de l'Être, il est de notre devoir de le dire.

Cela étant posé, nous avons examiné avec attention le programme de société Wadagni-Talata 2026-2033, intitulé « Plus loin, ensemble ». Notre lecture, systématique et méthodique, nous a conduits à une conclusion que nous exposons ici avec clarté.

Principe 1 — Primauté de l'être : mettre l'humain au centre

Le premier principe de l'Économie de l'Être postule que les préoccupations économiques doivent être subordonnées à la sauvegarde de l'être humain. L'avoir ne saurait primer sur l'être.

Le projet Wadagni-Talata s'ouvre sur une promesse explicite : « éradiquer l'extrême pauvreté et faire en sorte que la prospérité atteigne chaque foyer. » La structuration même du programme est révélatrice : la première priorité n'est pas focalisée sur un indicateur de croissance — elle est le bien-être social. La santé, la protection sociale, l'éducation, la nutrition, l'eau potable et le cadre de vie précèdent dans l'ordre du programme les questions industrielles et financières. Ce choix de hiérarchisation traduit une philosophie : l'économie est au service de l'homme, et non l'inverse.

Parmi les nouveaux projets, la prise en charge systématique des soins d'urgence vitale pour toute la population via un dispositif de paiement différé, la mise en place d'un carnet de santé digital pour chaque Béninois et la création d'un SAMU social national illustrent concrètement cette primauté de l'être : aucun citoyen ne devra renoncer à des soins ou rester sans réponse face à la détresse faute de moyens immédiats. **La compatibilité avec le Principe 1 est manifeste.**

Principe 2 — Le travail, actif économique de l'être : valoriser le temps humain

L'Économie de l'Être reconnaît que le temps est l'actif premier de tout être humain, et que le travail doit être un vecteur d'émancipation et non d'aliénation.

Le projet propose la création de six pôles de développement territorial, chacun articulé autour de l'industrie, du tourisme, de l'innovation et d'une composante spécifique aux atouts locaux. L'objectif affiché est explicite : « créer de nouvelles opportunités pour chaque Béninois, où qu'il soit. »

Les nouveaux projets donnent corps à cette ambition : le Fonds de développement industriel destiné à accompagner l'émergence de champions nationaux, les unités industrielles de transformation à façon accessibles à tous les producteurs locaux pour transformer sur place ce que leurs terres produisent, les ateliers d'excellence dédiés aux métiers d'art visant à connecter le savoir-faire artisanal béninois aux marchés internationaux à forte valeur ajoutée — autant de dispositifs qui valorisent le travail comme levier de liberté économique. **Le Principe 2 trouve ici une traduction programmatique cohérente.**

Principe 3 — Éducation et santé prioritaires : le socle du développement humain

Le troisième principe est peut-être celui qui trouve dans ce programme sa traduction la plus développée. Des dizaines de pages sont consacrées à ces deux secteurs.

Sur l'éducation, les nouveaux projets sont ambitieux : transformation numérique du système éducatif avec un système d'information pour le suivi individuel de chaque apprenant, déploiement des Sèmè City Hubs offrant à tout Béninois où qu'il se trouve un accès à des formations d'excellence, mise en place d'un fonds national d'innovation et de recherche finançant des projets de R&D dans les secteurs prioritaires, et création de parcours scolaires dédiés pour permettre aux enfants déscolarisés de reprendre le chemin de l'école.

Sur la santé, le nouveau dispositif d'accréditation des professionnels de santé s'appuyant sur la construction d'une nouvelle faculté de médecine et de centres de simulation, ainsi que la généralisation progressive de la télémédecine et de l'intelligence artificielle pour le diagnostic et la décision clinique, la structuration d'une filière nationale de pharmacopée traditionnelle, témoignent d'une ambition qui dépasse la réparation pour viser l'excellence systémique. **La compatibilité avec le Principe 3 est pleine et entière.**

Principe 4 — Loyauté aux devoirs et non à l'individu : l'engagement envers les missions

Ce principe appelle à privilégier l'engagement envers les responsabilités et les missions plutôt qu'envers les personnes. Il interroge la culture institutionnelle.

Sur ce plan, le programme propose des avancées notables : la mise en place d'un mécanisme national de performance administrative permettant aux citoyens d'évaluer la qualité des services publics, d'un Passeport Carrière Publique pour valoriser le mérite et organiser des parcours professionnels clairs dans l'administration, et d'un programme de détection et de formation de hauts cadres destiné à préparer une relève institutionnelle orientée vers la mission.

Le « choc de simplification administrative » — nouveau projet structurant — incarne peut-être le mieux l'esprit de ce principe : en instaurant le principe du « dites-le-nous une fois » et en réduisant d'au moins 50 % les délais des démarches les plus courantes, l'État se réforme lui-même pour servir ses missions plutôt que pour se perpétuer. La généralisation de la gestion axée sur les résultats et le

renforcement des institutions de contrôle témoignent d'une volonté de faire primer la fonction sur la fidélité personnelle. **C'est précisément ce qu'exige le Principe 4.**

Principe 5 — Engagement et participation civique : chacun contribue à la vie collective

Il nous appartient ici d'aller au-delà de la simple analyse du programme pour formuler une observation qui dépasse le cas béninois et qui concerne chaque citoyen directement.

Le Principe 5 de l'Économie de l'Être invite chaque être humain à contribuer de façon active et personnelle aux processus décisionnels publics. Cette participation civique est une responsabilité, pas une option. L'humanité subsiste grâce à la diversité des opinions et à la libre expression de chacun. Les opinions différentes des uns et des autres s'expriment, et c'est ainsi que les sociétés avancent.

Voter est un acte citoyen fondamental. C'est l'expression la plus directe, la plus concrète et la plus irremplaçable du Principe 5. Nous appelons solennellement chaque Béninois, chaque citoyen, à exercer ce droit — qui est aussi un devoir.

L'histoire a rarement montré que le boycott des urnes inverse des tendances politiques consolidées. En revanche, la participation massive, le vote, le débat citoyen sont les leviers les plus puissants dont disposent les peuples pour décider de leur avenir. S'abstenir, c'est laisser aux autres le soin de décider à sa place. Participer à la vie publique est un acte important, une marque de respect envers soi-même et envers sa communauté.

Loin de toutes les polémiques justifiées ou non, nous le disons avec la sérénité que confère la démarche scientifique : **aller voter, c'est exister politiquement.** C'est affirmer que l'on compte, que son avis a du poids, que l'avenir ne se fait pas sans soi.

Dans ce cadre, le programme Wadagni-Talata institutionnalise cette participation à travers des projets concrets : les dialogues itinérants de redevabilité publique réunissant dans chaque territoire tous les acteurs de la vie locale, le budget participatif obligatoire dans chaque commune permettant aux citoyens de co-construire les politiques locales, et la modernisation dématérialisée du processus électoral pour renforcer la transparence des scrutins. Ces mécanismes traduisent une vision de la démocratie non comme une formalité périodique, mais comme un processus continu. **Le Principe 5 est ici structurellement intégré.**

Principe 6 — Dynamisation de l'économie locale : les territoires comme moteurs

L'Économie de l'Être plaide pour une économie développée à partir des territoires, valorisant les ressources et les spécificités locales.

C'est là l'architecture centrale du programme. Les six pôles de développement territorial — Borgou-Alibori, Atacora-Donga, Zou-Collines, Mono-Couffo, Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau — sont conçus précisément pour transformer les potentiels locaux en revenus et en emplois ancrés dans les réalités de chaque territoire.

Les nouveaux projets concrétisent cette vision : chaque pôle sera doté d'une Agence Régionale de Développement chargée de coordonner les interventions sur le terrain et d'en garantir la bonne exécution ; le programme de rénovation de 1 000 quartiers et villages vulnérables étendra cette dynamique aux zones les plus éloignées des centres de décision. Ce n'est pas une économie centralisée qui ruisselle vers les territoires. **C'est une économie construite depuis les territoires. La convergence avec le Principe 6 est structurelle.**

Principe 7 — Souveraineté alimentaire : nourrir les peuples durablement

Ce principe appelle à promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement pour garantir l'autonomie alimentaire.

Le chapitre Agriculture du programme est substantiel et les nouveaux projets y sont particulièrement innovants. La mesure la plus structurante est sans doute la mise en place d'un système de protection sociale des agriculteurs — assurance récolte, épargne, retraite — un dispositif inédit dans la sous-région. La production sera répartie en trois parts : revenu immédiat du producteur, remboursement des intrants, et fonds de prévoyance et de retraite agricole. Un mécanisme de rachat et de revente partielle des récoltes garantira une compensation aux agriculteurs dont les récoltes seraient insuffisantes, les sécurisant durablement face aux aléas climatiques et économiques.

Le lancement d'un programme national d'irrigation et la création d'un centre national de recherche génétique pour améliorer la qualité des animaux d'élevage et développer la production aquacole complètent un ensemble qui fait de la souveraineté alimentaire non une déclaration d'intention, mais une architecture économique. **La compatibilité avec le Principe 7 est réelle et durable.**

Principe 8 — Justice équitable : un système judiciaire impartial pour tous

Le programme consacre un chapitre entier à la justice, et les nouveaux projets y sont particulièrement significatifs.

La mise en place d'une justice centrée sur la personne — réduisant l'asymétrie d'information et améliorant l'accès aux droits — vise à rendre la justice plus lisible, plus accessible et plus prévisible pour chaque citoyen. La charte nationale d'accueil judiciaire définira des standards clairs de courtoisie, d'information et de délais de réponse dans toutes les juridictions. Le développement des modes alternatifs de règlement de certains litiges, avec l'appui des chefs traditionnels sous le contrôle de la justice, permettra un règlement rapide et apaisé des conflits du quotidien.

La modernisation de la détention — fermes pénitentiaires, ateliers artisanaux, unités éducatives — fait de l'incarcération non plus un centre de coûts passif, mais un parcours gradué de discipline sociale orienté vers la réinsertion et la responsabilisation individuelle. Ces réformes témoignent d'une vision de la justice non comme instrument de contrainte mais comme garant de la cohésion sociale. **C'est l'esprit du Principe 8.**

Principe 9 — Proximité, interdépendance économique et Ubuntu

Le Principe 9 appelle à développer des relations harmonieuses avec les pays voisins et à reconnaître que les interdépendances régionales renforcent les capacités économiques collectives.

Le programme répond directement à cette exigence. Parmi les nouveaux projets : l'opérationnalisation de la Zone Économique Spéciale Bénin-Nigeria, transformant la relation avec la première économie africaine en un véritable moteur de croissance partagée ; la mise en place de partenariats stratégiques avec le Brésil (formation professionnelle et recherche agricole), le Vietnam (transformation agro-industrielle) et les pays du Golfe (investissements productifs et technologies) ; et la construction d'un Centre Régional de Coopération Sécuritaire pour renforcer les capacités opérationnelles collectives face aux menaces transfrontalières.

La diplomatie béninoise est repositionnée non comme une posture de bénéficiaire, mais comme celle d'un partenaire stratégique souverain. L'esprit Ubuntu — *je suis parce que nous sommes* — irrigue cette vision des relations régionales et continentales.

Principe 10 — Respect de la dignité des peuples : aider sans humilier

Le dernier principe de l'Économie de l'Être appelle à respecter la dignité fondamentale des peuples dans toute action de développement.

La protection sociale proposée est conçue autour d'un principe clair : « que chacun reçoive l'aide qu'il faut, au bon moment. » Parmi les nouveaux projets, la création d'une plateforme nationale de prestations sociales s'appuyant sur un registre national des ménages complet et dynamique, sécurisé par authentification biométrique, permettra de distribuer les aides facilement et à temps via un moyen de paiement réservé aux aides sociales. Ce dispositif transforme l'aide sociale en droit exercé dans la dignité, et non en faveur accordée selon l'arbitraire.

Le déploiement d'un programme national pour mieux intégrer les personnes en situation de handicap, les mesures d'accompagnement des personnes du troisième âge à domicile, ainsi que la mise en place d'un SAMU social national attestent que la dignité n'est pas réservée aux populations valides et actives. Ces dispositifs font de la dignité non un ornement du discours, mais une contrainte opérationnelle. **Le Principe 10 est ici respecté dans sa dimension la plus exigeante.**

Conclusion : un projet compatible, un défi à relever ensemble

Au terme de cette analyse conduite selon les standards du Conseil Scientifique de l'Institut de l'Être, notre conclusion est la suivante : **le projet de société Wadagni-Talata 2026-2033 est compatible avec les dix principes de l'Économie de l'Être.**

Cette compatibilité n'est pas formelle. Elle est structurelle. Elle tient à la hiérarchie des priorités, à la philosophie territoriale du développement, à la vision de la justice sociale et à la conception de la souveraineté comme dignité retrouvée.

Toute œuvre humaine est perfectible. Certains chapitres mériteront un suivi rigoureux : la durabilité environnementale de l'intensification agricole, l'effectivité des mécanismes de contrôle citoyen des pôles de développement, la gouvernance de la transition numérique. Nous le disons sans polémique, parce que l'exigence de perfectibilité s'applique à tout projet, quel qu'il soit.

Le challenge n'est pas dans le projet. Il est dans la réalisation. Et pour cela, toutes les forces vives — politiques, économiques, intellectuelles, citoyennes — sont invitées à collaborer. **Le Bénin ne se construira pas sans les Béninois.** Et toute notre équipe à travers l'ensemble du territoire national, nos points focaux, porteront cette analyse auprès de la population pour une adhésion massive à la vision ainsi formulée.

À tous les citoyens : quelle que soit votre sensibilité, aller voter est le premier acte de construction collective. Exercez votre droit civique. VOTEZ.

Martial Kpochan

Président de l'Institut de l'Être

Expert-Comptable · Certifié PEFA · Commissaire aux Comptes

Pour le Conseil Scientifique de l'Institut de l'Être — ietre.org



